

# /MODES AMIABLES DE RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS/

//////////

Intitulé du DU :

**Modes amiables de résolution  
des différends**

Secteur disciplinaire SISE :  
**Droit et sciences politiques**

Composante responsable : **UFR DSP**

Modalité(s) d'enseignement :  
**Enseignements entièrement  
en présentiel**

Niveau d'entrée (Bac +) : **Bac + 4**

Niveau de sortie (Bac +) : **Bac + 5**

Sélectivité : **Sur dossiers**

Durée de la formation : **1 an**

Régime(s) d'inscription autorisé(s) :  
**• Formation initiale**  
**• Formation continue**  
**• Contrat de professionnalisation**

Droits d'inscription envisagés :  
**Formation initiale : 500 €**  
**Formation continue tarif plein  
(avec prise en charge) : 4000 €**  
**Formation continue tarif réduit (sans  
prise en charge) : 2000 €**

Première année de recrutement :  
Ce diplôme est-il homologué ou inscrit  
au RNCP ?  
**En cours**

//////////

**Le changement de culture** visant à favoriser les modes de résolution amiable des différends, propagé par les travaux sur la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, est en marche. Que ce soit pour pacifier les rapports sociaux, mieux gérer la pénurie budgétaire dans les juridictions, contourner une densification normative, le recours aux modes amiables de résolution des différends est une nécessité.

**L'offre amiable se diversifie (médiation, processus collaboratif, procédure participative).** Le praticien doit savoir les utiliser à bon escient. Les accords sont recherchés hors le juge ou devant lui, en présence ou non d'un tiers, avec ou non l'assistance d'avocat, pour résoudre ou simplement traiter amiablement le litige, selon une procédure très réglementée ou des pratiques bienheureuses. Les professionnels du droit doivent ainsi pouvoir être formés à la médiation, non seulement pour être médiateur mais aussi conseil accompagnant une partie dans un processus de médiation, au processus collaboratif non régi par les textes ainsi qu'au droit participatif.

L'originalité du présent diplôme est précisément de **former aux modes amiables dans leur diversité et leur complémentarité.**

Il vise à faire acquérir, au delà du droit positif applicable à la matière qui se densifie de manière exponentielle, des techniques applicables non seulement pour la résolution amiable des différends mais qui sont aussi utiles pour la pratique contentieuse et la gestion quotidienne des cabinets, des études et des entreprises.

L'essor des modes amiables ne peut se faire qu'à la condition que les professionnels soient rigoureusement **formés à des techniques nouvelles de communication et de négociation** qui ne s'improvisent pas (négociation raisonnée, communication non violente...) et **alertés sur la déontologie propre des modes amiables** (notamment en matière de confidentialité).

Le changement de culture proposé tend à devenir imposé. Si le mouvement est en marche, il convient de l'accompagner afin que le recours aux modes amiables se fasse de manière équitable et ne se transforme pas en sous justice ou en une justice qu'on peut qualifier d'approximative. Il s'agit bien au contraire de mieux résoudre les différends par la **recherche encadrée et sécurisée d'une solution commune car satisfactorie pour toutes les parties.** C'est pourquoi le Diplôme proposé s'adresse non seulement aux avocats, notaires, huissiers, juges professionnels ou non mais aussi aux directeurs juridiques car tous les acteurs du contentieux quels que soient leur niveau et degré d'intervention sont concernés dans leur pratique quotidienne.

Ils seront ainsi formés non seulement pour pouvoir :

## /PRESCRIRE/

- Pouvoir mieux prescrire les modes amiables : Anticiper le différend par la rédaction de clauses de conciliation ou de médiation, de renvoi à une procédure participative ou collaborative.
- Gérer le différend en choisissant le mode idoine selon la matière litigieuse, l'attitude des parties, mais aussi en le proposant au moment le plus opportun.

## /NEGOCIER/

- Acquérir les techniques de négociation (écoute active, négociation assistée, PNL).
- Comprendre qu'il ne s'agit pas de marchander une solution mais d'aller rechercher le sens du problème posé pour chaque partie afin de les aider à construire une solution utile.

## /PRATIQUER/

- Être formé pour devenir médiateur.
- Pour accompagner des personnes en médiation.
- Etre formé pour être reconnu comme praticien en droit collaboratif.
- Etre formé au droit participatif pour connaître les dispositions légales spécifiques et appliquer les techniques communes aux modes amiables.

## /SECURISER/

- Assurer la force des accords obtenus (acte d'avocat, authentification, homologation).

### PRESENTATION SYNTHETIQUE DES SEMESTRES D'ENSEIGNEMENT

#### Semestre 1

- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| UE1 Droit commun des modes amiables | UE3 Les outils des modes amiables |
| UE2 Déontologie des modes amiables  | UE4 La médiation                  |

#### Semestre 2

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| UE1 Le processus collaboratif            | UE4 La sécurisation des accords |
| UE2 La procédure participative           | UE5 Mémoire                     |
| UE3 Conciliation et médiation judiciaire |                                 |

**Les formateurs sont des professeurs de droit, des magistrats, des avocats et des formateurs professionnels des outils de communication et de la négociation raisonnée. Interviendront notamment :**

Soraya AMRANI MEKKI (Professeur à l'Université Paris Ouest-Nanterre)

Jean-Marc BENOIST (Docteur en médecine, Médiateur)

Georges BERTRANDIAS (Ingénieur, Médiateur)

Martine BOITELLE COUSSEAU (Magistrat Honoraire, Médiatrice)

Catherine BOURGUES HABIF (Avocate, Formatrice)

Pierre CHARRETON (Directeur juridique, Médiateur)

Dominique DOLLOIS (Avocate, Formatrice)

Gilles DUVERGER NEDELEC (Formateur, Médiateur)

Claude DUVERNOY (Avocat, Médiateur)

Catherine EMMANUEL (Formatrice, Médiatrice)

Laurence FASSIER (Avocate)

Coralie GAFFINEL (Avocate, Formatrice)

Amelia GARRET (Avocate, Formatrice)

Véronique HARDOUIN (Avocate, Médiatrice)

Renaud LEBRETON DE VANNOISE (Magistrat)

Anne-Carine ROPARS FURET (Avocate)

Fabrice VERT (Magistrat)

#### ► Directeurs de l'équipe de formation

**Nom : AMRANI MEKKI**

**Prénom : Soraya**

Agrégée des facultés de Droit,  
Professeur à l'Université Paris Ouest  
La Défense

E – Mail : samranim@u-paris10.fr

**Nom : Duvernoy**

**Prénom : Claude**

Président de Médiation en Seine,  
Président de la fédération nationale  
des centres de médiations (FNCM),  
Ancien Bâtonnier des Hauts de Seine,  
Avocat [Cabinet Droitfil], médiateur.  
Formé AFPDC

**Nom : Ropars Furet**

**Prénom Anne-Caroline**

Membre du bureau de l'Association  
française des praticiens en droit  
collaboratif (AFPDC), Avocate,  
praticienne en droit collaboratif ,  
SELARL W&S  
(correspondant de Winston  
& Strawn LLP)

#### ► Secrétariat de formation

**Secrétariat de direction**

Tél. 01 40 97 77 31

Si vous souhaitez vous inscrire  
à cette formation, merci de suivre  
les procédures indiquées sur  
le site internet de l'UFR DSP :  
[www.ufr-dsp.u-paris10.fr](http://www.ufr-dsp.u-paris10.fr)  
(Onglet Formations/DU)

#### ► Durée de la formation

**/150 HEURES /**  
(formation)

**/20 HEURES /**  
(séance inaugurale et contrôle  
des connaissances)

**VENDREDI ET SAMEDI DE 9H À 17H**  
**TOUTES LES TROIS SEMAINES.**